

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 novembre 2013**

Objet : Révision de la délibération N°318 du 1^{er} février 2013

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt novembre, se réunit en session ordinaire, salle des Commissions N°2, au Conseil Général de la Haute Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 08

Votants : 08

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente au Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard JAUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (et son suppléant)	Vice-Président de la Communauté Agglomération Brive
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente de la Communauté Agglomération Brive
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté Agglomération Gd Guéret

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

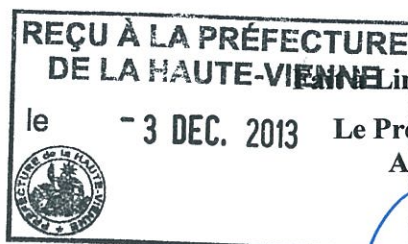
En référence à la délibération N°318 du 1^{er} février 2013 décidant de la création de deux postes (un poste d'adjoint administratif et un poste de technicien), et suite à une erreur matérielle indiquant la création d'un poste de « technicien principal » plutôt que technicien, il est proposé de réviser les termes de la délibération comme suit :

« Les deux postes créés sont définis comme suit :

- un poste d'adjoint administratif à temps complet, dans le cadre du dispositif d'emploi d'avenir
- un poste de technicien à temps complet, dans le cadre d'un recrutement par voie statutaire. En parallèle, une procédure dans le cadre du dispositif d'emploi d'avenir devra être menée, en priorisant ce type de recrutement si une candidature correspond entièrement au profil recherché.

Les membres de DORSAL autorisent le Président à procéder au recrutement et à signer tout document s'y rapportant. »

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité, de réviser la délibération N°318 du 1^{er} février 2013 et actent ainsi la création d'un poste de technicien plutôt que technicien principal.



Limoges, le 29 novembre 2013

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

